

Relatives au remboursement des frais du Compte Intelli CIBC Plus

Modalités

Nous expliquons ci-dessous comment vous pouvez obtenir un remboursement continu des frais mensuels.

Admissibilité

Pour profiter du remboursement des frais du Compte Intelli CIBC Plus, vous devez satisfaire aux conditions suivantes chaque mois :

- Votre Compte Intelli CIBC Plus doit être ouvert au moment où le remboursement des frais est accordé.
- Vous devez maintenir un solde d'au moins :
 - 6 000 \$ dans votre Compte Intelli CIBC Plus à la fin de chaque jour du mois afin d'obtenir un remboursement des frais mensuels pour ce compte; ou
 - 100 000 \$¹ dans des produits d'épargne et de placement (consultez la définition et le calcul ci-dessous) à la fin de chaque jour du mois afin d'obtenir un remboursement des frais mensuels d'un seul Compte Intelli CIBC Plus. Si vous êtes titulaire de plus d'un Compte Intelli CIBC Plus, la Banque CIBC déterminera celui pour lequel le remboursement des frais relatif au solde dans des produits d'épargne et de placement sera accordé.

Si vous êtes un client disposant d'actifs personnels auprès de CIBC Wood Gundy, de Gestion privée de portefeuille CIBC ou de Privabanque CIBC, vous êtes automatiquement admissible à recevoir le remboursement des frais mensuels d'un Compte Intelli CIBC Plus. Si vous êtes titulaire de plus d'un Compte Intelli CIBC Plus, la Banque CIBC déterminera celui pour lequel le remboursement des frais mensuels est accordé. Tout autre Compte Intelli CIBC Plus que vous détenez donne droit à un remboursement des frais mensuels si le solde quotidien est de 6 000 \$ ou plus.

Ce remboursement remplacera tout autre rabais ou toute autre promotion sur ce compte.

Produits d'épargne et de placement

Les produits d'épargne et de placement correspondent aux produits enregistrés et non enregistrés suivants qui sont détenus à votre nom uniquement ou conjointement avec d'autres personnes :

- Comptes-chèques CIBC
- Comptes d'épargne CIBC
- Certificats de placement garanti (CPG) émis par la Banque CIBC, la Compagnie Trust CIBC et Hypothèques CIBC inc.
- Fonds mutuels CIBC
- Compte de placement CIBC
- Produits de dépôt et de placement personnels CIBC détenus auprès de Solutions de placement Intelli CIBC, de Services de portefeuilles sous gestion CIBC^{MD} (Placements CIBC inc.), de Services de portefeuille personnalisé CIBC^{MD}, de Portefeuilles passifs CIBC, de Pro-Investisseurs^{MD} CIBC et de Service Investisseurs Impérial CIBC

¹ Aux fins de calcul du solde des produits d'épargne et de placement, les soldes en devises seront considérés comme étant en dollars canadiens et aucune conversion de devises ne sera appliquée.

Relatives au remboursement des frais du Compte Intelli CIBC Plus

Les produits suivants sont des exemples de produits qui ne sont pas considérés comme des produits d'épargne et de placement :

- Produits CIBC non personnels ou produits CIBC pour entreprises
- Produits de prêts de la Banque CIBC
- Produits de la Financière Simplii
- Produits de CIBC Bank USA
- Produits de dépôt ou de placement détenus auprès de CIBC Mellon ou d'autres courtiers en placement

Calcul des soldes des produits d'épargne et de placement

a) Période :

Le calcul des soldes quotidiens des produits d'épargne et de placement de chaque mois commence à compter du premier jour ouvrable du mois commun à toutes les provinces et à tous les territoires. Les dépôts et les autres crédits pourraient ne pas être portés à vos comptes d'épargne et de placement lors de jours non ouvrables (là où ces derniers sont observés); le cas échéant, ils ne seront pris en compte dans le calcul du solde quotidien qu'au moment de leur inscription.

Tout solde quotidien de produit d'épargne et de placement déjà calculé au cours du mois où un autre Compte Intelli CIBC Plus a été ouvert ou converti servira à déterminer si le client respecte l'exigence relative au solde mensuel minimum des produits d'épargne et de placement pour ce mois.

b) Comptes conjoints :

Le solde quotidien des produits d'épargne et de placement est calculé de façon distincte pour chaque titulaire de compte et comprend le solde des produits d'épargne et de placement détenus exclusivement par le titulaire de compte ainsi que le solde de ceux détenus conjointement avec une autre personne. Au moins l'un des titulaires doit respecter **à lui seul** l'exigence relative au solde mentionnée ci-dessus pour obtenir le remboursement des frais du Compte Intelli CIBC Plus. Par exemple, si vous avez un solde minimum de 40 000 \$ en produits d'épargne et de placement à la fin de chaque jour ouvrable du mois (y compris le solde de produits détenus conjointement avec une autre personne) et que l'autre titulaire de compte a un solde minimum de 80 000 \$ en produits d'épargne et de placement à la fin de chaque jour ouvrable du mois (y compris le solde de produits détenus conjointement avec une autre personne), cela signifie qu'aucun d'entre vous ne respecte l'exigence relative au solde et que les frais mensuels ne seront pas remboursés.

Avis important sur la protection des renseignements personnels des comptes conjoints Intelli CIBC Plus

Si vous détenez un compte conjoint Intelli CIBC Plus dont les frais sont remboursés parce que vous respectez l'exigence relative au solde des produits d'épargne et de placement que vous détenez individuellement ou avec une autre personne, l'autre titulaire de compte pourrait conclure que vous détenez au moins 100 000 \$ en produits d'épargne et de placement ou que vous avez d'autres produits auprès de la Banque CIBC.

Si vous ne souhaitez pas que les produits d'épargne et de placement que vous détenez conjointement avec d'autres personnes servent à établir votre admissibilité à un remboursement des frais mensuels, veuillez communiquer avec votre conseiller en centre bancaire CIBC pour que l'exigence relative au solde minimum de 100 000 \$ des produits d'épargne et de placement ne s'applique pas à votre Compte Intelli CIBC Plus.

Relatives au remboursement des frais du Compte Intelli CIBC Plus

Modalités générales

Les frais de compte mensuels peuvent être modifiés en tout temps. Le remboursement est appliqué à vos frais mensuels uniquement; il ne s'applique pas aux services supplémentaires ou aux autres frais de compte.

La Banque CIBC peut, en tout temps et sans préavis :

- modifier ou annuler le Compte Intelli CIBC Plus;
- modifier ou annuler les produits d'épargne et de placement;
- changer le montant du remboursement;
- annuler le remboursement;
- modifier les présentes modalités.

À l'exception des modifications, les modalités applicables au Compte Intelli CIBC Plus et aux produits d'épargne et de placement que vous détenez demeurent pleinement en vigueur.